

■ **Gravisa S.A.**, à Lausanne, réalisation de revêtements de chaussées, fabrication et commerce de liants bitumeux (FOSC du 08.11.2000, p. 7604). La signature de Jean-Pierre Largo est radiée. La procuration de Jean-Marie Hermès et Jean-Paul Bouy est éteinte. Jean Beauverd est désormais à Saint-Sulpice (VD). Procuration collective à deux, mais pas avec un fondé de procuration, est conférée à Marc Maranzana, de France, à Saint-Gingolph (F), Paul Fellay, de Bagnes, à Fully, et Pierre Bornet, de Château-d'Oex, à Bernex. Inscription de la mention de l'existence d'une succursale à Urtenen-Schönbühl.

Journal no 6080 du 21.06.2002
(00531270 / CH-550.0.059.096-1)